

	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL				
	Séance du 16 juin 2025				
L'an deux mille vingt-cinq le seize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du onze juin deux mille vingt-cinq sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.					
Nombre de membres en exercice : 19	Présents	Absents	dont absents excusés ayant donné pouvoir	Date de la convocation	Date de transmission en préfecture et affichage
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 16	13	6	3	11.06.2025	19/06/2025

DÉLIBÉRATION N°2025-5-5

Présents (13) : AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (3) : BONNIEL Aude a donné procuration à FRANÇOIS Claude, FOUCAULT Damien a donné procuration à MODESTO Jérôme, MESSINA Nathalie a donné procuration à MASON Cathy

Absents excusés (3) : AMOUROUX Céline, DESGARCEAUX Nathalie, JUNCA-GOARDERES Alexandre
Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

CLASSEMENT DU BOIS DE CAVAILLE EN ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

Monsieur le Maire expose

Face aux enjeux environnementaux et à l'érosion de la biodiversité sur son territoire, le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les porteurs de projets pour la préservation et la mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Les ENS de la Haute-Garonne ont été définis comme étant des sites réunissant les caractéristiques suivantes :

- ils présentent un intérêt fort pour la biodiversité ou une fonction biologique,
- ils sont fragilisés ou menacés,
- ils ont fait (ou font) l'objet de mesures de protection et/ou de gestion,
- ils sont un lieu de découverte des richesses naturelles pour la population.

La Commune est engagée dans une démarche de gestion et préservation son patrimoine naturel.

Le dispositif de protection et de gestion des espaces naturels sensible est ouvert aux Communes haut-garonnaises, à leurs groupements, aux associations agréées au titre de la protection de l'environnement, aux fédérations départementales et aux particuliers et propriétaires privés.

Il a pour objectif de permettre aux acteurs volontaires du territoire haut-garonnais de proposer au classement ENS d'un ou plusieurs sites et de participer, activement, au maintien et à la préservation des milieux naturels, de leurs fonctionnalités et des services qu'ils rendent.

Lors de sa séance du 01/07/2024, le Conseil municipal a approuvé par délibération le classement du bois des Tachouns en Espace naturel sensible.

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 7 mai 2025 pour étudier l'opportunité de classer également le bois de Cavailé en espace naturel sensible. Ils se sont prononcés favorablement. Il convient dès lors d'acter ce choix par voie de délibération.

Le Conseil municipal,

Vu le projet de convention avec le Conseil départemental ci-annexé

ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Maire à faire acte officiel de candidature auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour la demande de classement en Espace Naturel Sensible du bois de Cavailé et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Article 2 : Approuve la convention de partenariat et autorise le Maire à la signer.

Pour : 16

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
FRANÇOIS Claude



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télécours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.